

République Française



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

LE 28 MARS 2023

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le mercredi 22 mars 2023, s'est réuni dans la salle consulaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles – 268, route du Suet - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de M. Xavier BRAND, Président

Etaient présents ou représentés :

Commune d'Allonzier la Caille

M. Jean-Pierre CAUQUOZ, Mme Claire MEGARD, Mme Catherine SGRAZZUTTI, Mme Cécilia HORCKMANS

Commune d'Andilly

M. Vincent HUMBERT

Commune de Cernex

M. Vincent TISSOT

Commune de Cercier

M. Patrice PRIMAULT

Commune de Copponex

M. Julian MARTINEZ, Mme Geneviève NIER

Commune de Cruseilles

Mme Sylvie MERMILLOD, M. Claude ANTONIELLO, Mme Sonia EICHLER, Mme Chrystel BUFFARD, M. Bernard DESBIOLLES, Mme Valérie PERAY *procuration*, M. Nathan JACQUET

Commune de Cuvat

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON

Commune du Sappey

M. Pierre GAL

Commune de Villy le Bouveret

M. Jean-Marie TERRASSON (Suppléant)

Commune de Menthonnex en Bornes

M. Guy DEMOLIS, Mme Nathaly HENRY *procuration*

Commune de Saint-Blaise

Mme Christine MEGEVAND

Commune de Villy-le-Pelloux

Mme Charlotte BOETTNER *procuration*

Commune de Vovray-en-Bornes

M. Xavier BRAND

Quorum : nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 25 Absents : 3

Secrétaire de séance : Mme Chrystel BUFFARD

Date d'affichage : 30 MARS 2023

OBJET : ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES A LA SOCIETE D'ECONOMIE ALPESTRE (SEA) DE HAUTE-SAVOIE

ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES A LA SOCIETE D'ECONOMIE ALPESTRE (SEA) DE HAUTE-SAVOIE

Vu le courrier adressé par la Société d'Economie Alpestre (SEA) de la Haute-Savoie en date du 13/12/2022 et d'un Appel de cotisation du 09/12/2022 ;

Vu l'avis du bureau communautaire en date du 14/03/2023 ;

Considérant que la CCPC est compétente en matière d'aménagement du territoire, d'eau potable, de biodiversité ou encore d'agriculture locale ;

Considérant les missions et actions de la SEA en matière d'animation, de sensibilisation et d'aménagement ;

Considérant que la SEA présente l'intérêt de pouvoir s'intégrer pleinement dans de nombreux projets et travaux de la Communauté de commune à l'image du plan alimentaire territorial, de la ressource en eau concernant les sources des Usses ;

Considérant le mode de financement de la SEA ;

Monsieur le Président propose que la CCPC adhère à cette association à hauteur de 1 604,70 € pour l'année 2023.

**Le Conseil communautaire
de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,
entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- ➔ **APPROUVE** l'adhésion de la CCPC à la Société d'Economie Alpestre (SEA 74)
- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les différents actes nécessaires à cette adhésion
- ➔ **DIT** que les montants correspondants au coût de 0.10 €/habitant sont inscrits au budget de l'exercice, budget principal

La Secrétaire de Séance

Chrystel BUFFARD

Acte certifié exécutoire le :

30 MARS 2023

Le Président

Xavier BRAND



CC Suvr ?



Société d'Economie Alpestre
de la Haute-Savoie

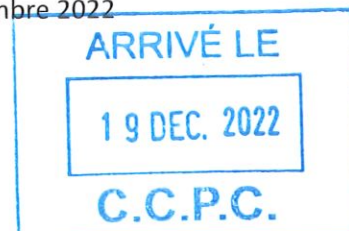
Immeuble Genève-Bellevue
105 avenue de Genève
74000 ANNECY

Tel : 04.50.88.37.74
Fax : 04.50.51.13.87

sea74@echoalp.com
www.echoalp.com

Destinataire	Reçu par le destinataire	Objet pour information
PRESIDENT		
VICE-PRESIDENT		
D.G.S.		
D.C.A.		
D.G.S.T.		

Anney, le 13 décembre 2022



Monsieur BRAND Xavier
Président
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE
CRUSEILLES
268, Route du Suet
74350 CRUSEILLES

**Objet : Société d'Economie Alpestre de Haute-Savoie
Cotisation 2023 des Intercommunalités**

Monsieur le Président

Depuis 2014, les intercommunalités de la Haute-Savoie ont progressivement porté l'adhésion à la Société d'Economie Alpestre pour les communes de leur périmètre. Cette solidarité implique aujourd'hui pratiquement tous les territoires de différentes altitudes de la Haute-Savoie. C'étaient à l'origine les intercommunalités majoritairement montagnardes des massifs du Mont-Blanc, des Aravis, du Giffre, du Haut Chablais, du Pays d'Evian et Vallée d'Abondance. Peu à peu, les agglomérations plus urbaines ont souhaité à leur tour cotiser pour les communes qui les composent : l'Agglomération d'Annecy depuis 2017, celle d'Annemasse depuis 2018 et de Thonon depuis 2021, rejointes au début de l'année 2022 par la Communauté de communes du Pays de Cruseilles.

Au nom du Conseil d'administration nous remercions toutes les intercommunalités pour cet engagement. En effet, aujourd'hui en Haute-Savoie, ce sont ainsi 18 intercommunalités, représentant près de 730 000 habitants, qui se sont engagées dans cette solidarité « villes-montagnes ».

C'est une véritable confirmation de la valorisation des services rendus par nos espaces pastoraux : ressource fourragère pour les troupeaux des vallées, produits d'alpage sous signes de qualité, entretien des paysages et des espaces de détente pour les habitants, préservation de la ressource en eau. Chacun sait désormais combien est utile cette solidarité entre les territoires amont et les territoires aval souvent plus densément peuplés, et ce d'autant plus dans le contexte de changement climatique que nous avons ressenti si fortement en 2022.

Lors de la visite annuelle des Conseillers départementaux sur l'alpage de Tréchauffé sur la commune de LA FORCLAZ ce dernier mois de juillet, Martial SADDIER Président du Département a pu confirmer l'importance du soutien à l'agro pastoralisme de nos territoires. Quelques mois plus tard, la présence du nouveau Préfet Yves LE BRETON, des parlementaires, de très nombreux élus des communes, des éleveurs et représentants des structures départementales au congrès annuel d'octobre à CORDON a été le signe de l'engagement de l'ensemble des acteurs pour favoriser une activité pastorale dynamique en Haute-Savoie. La célébration à cette occasion des 50 ans de la loi

www.echoalp.com

L'alpage n'est pas qu'une image. L'alpage est une ressource. Valorisons-la.
Association Loi 1901- SIRET 312 813 777 00025- APE 7490 B



pastorale a montré combien sa mise en œuvre continue par la SEA et ses partenaires depuis 50 ans, a été bénéfique pour la mise en valeur des espaces pastoraux haut-savoyards.

En 2023, les intercommunalités de Haute-Savoie continueront de porter les Plans Pastoraux Territoriaux (les PPT), les Contrats de Territoires Espaces Naturels Sensibles (les CTENS) et les Projets Agro Environnementaux et Climatiques (les PAEC), pour améliorer les espaces pastoraux. Les familles, les habitants et les visiteurs pourront participer aux manifestations organisées par la Société d'Economie Alpestre en collaboration avec les relais dans chaque territoire.

Rappelons enfin, le soutien de la SEA aux alpagistes confrontés à la prédation, en intervenant d'une part auprès des parlementaires et de l'Etat, comme lors de son congrès 2022, en agissant d'autre part sur l'accompagnement pratique des éleveurs. Ceci s'est notamment traduit par l'amplification de la mise à disposition d'abris d'urgence financés par le Département pour les bergers et par l'animation de journées de formation des Gendarmeries, Offices du Tourisme, professionnels sur les chiens de protection. Dans ce dossier humainement difficile pour les alpagistes et qui met en péril une partie de l'économie agricole pastorale, la SEA s'attachera en 2023 à poursuivre ses remontées auprès de l'Etat dans le cadre du nouveau Plan National d'Action, à accompagner les éleveurs en difficulté et à sensibiliser les différents publics.

Nous vous ferons parvenir dans les prochaines semaines le rapport 2022 détaillant l'ensemble de l'activité de la SEA, ainsi que les réalisations concernant plus précisément votre territoire intercommunal.

Les statuts de la Société d'Economie Alpestre lui permettent d'agir pour le compte de ses membres au titre de sa mission d'intérêt général et dans le cadre de conventions de conseil à membres. C'est la raison pour laquelle le prochain retour d'adhésion de votre intercommunalité nous permettra d'accompagner les projets de votre collectivité et de chacune des communes qui la constituent.

Le bureau et l'équipe professionnelle de la SEA, renouvelée avec une nouvelle direction, se tiennent à la disposition de votre Conseil communautaire, pour toute précision et appui.

Nous vous remercions d'avance pour votre soutien et vous prions d'agréer, l'expression de nos sentiments dévoués et les meilleurs.

La Présidente,
Fabienne DULIEGE

La Directrice,
Anne-Lise BARD HOUDANT



PIECES JOINTES :

- Plaquette « Pourquoi les intercommunalités sont-elles membres de la SEA ? »
- Article Congrès de la SEA CORDON octobre 2022
 - Appel de cotisation 2023
- Résultats comptables 2021 et prévision 2022
- Relevé d'Identité Bancaire



Société d'Economie Alpestre
de la Haute-Savoie

Immeuble Genève-Bellevue
105 avenue de Genève
74000 ANNECY

Tel : 04.50.88.37.74
Fax : 04.50.51.13.87

sea74@echoalp.com
www.echoalp.com

Anney, le 9 Décembre 2022

**COMMUNAUTE DE COMMUNE
DU PAYS DE CRUSEILLES
268, Route du Suet
74350 CRUSEILLES**

**APPEL DE COTISATION
ANNEE 2023**

Selon décision de la dernière Assemblée Générale, la cotisation annuelle sollicitée auprès des Communautés de Communes pour adhésion à la Société d'Economie Alpestre est de 0,10€ par habitant :

Pour les communes de votre Communauté la cotisation sollicitée s'élève donc à :
16.047 habitants x 0,10 € soit 1.604,70€
Selon le tableau ci-dessous

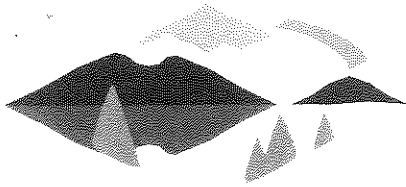
NOM DE L'EPCI	NOMBRE D'HABITANTS	NOMBRE DE COMMUNES	COMMUNES	Nbre Habitants par Commune	COTISATION 10 CENTIMES PAR HABITANT
17 - PAYS DE CRUSEILLES	16047	13	ALLONZIER LA CAILLE	2099	209,90
			ANDILLY	919	91,90
			CERCIER	689	68,90
			CERNEX	1026	102,60
			COPPONEX	1176	117,60
			CRUSEILLES	4722	472,20
			CUVAT	1439	143,90
			MENTHONNEX-EN-BORNES	1095	109,50
			SAINT-BLAISE	362	36,20
			SAPPEY	419	41,90
			VILLY-LE-BOUVERET	614	61,40
			VILLY-LE-PELLOUX	953	95,30
VOVRAY-EN-BORNES	534	53,40			
TOTAL					1 604,70 €

**Règlement de cotisation à effectuer à l'ordre de la SEA 74 :
CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE – AGENCE ANNECY - PARMELAN
N° IBAN FR76 1810 6000 1919 0226 7013 031**

www.echoalp.com

L'alpage n'est pas qu'une image. L'alpage est une ressource. Valorisons-la.
Association Loi 1901- SIRET 312 813 777 00025- APE 7490 B

Membre du
**RÉSEAU
PASTORAL**
Auvergne-Rhône-Alpes



Société d'Economie Alpestre
de la Haute-Savoie

Immeuble Genève-Bellevue
105 avenue de Genève
74000 ANNECY

Tel : 04.50.88.37.74
Fax : 04.50.51.13.87

sea74@echoalp.com
www.echoalp.com

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE Ce relevé est destiné à tout organisme souhaitant connaître vos références bancaires pour domicilier des virements ou des prélèvements sur votre compte



CR DES SAVOIE
ANNECY PARMELAN
Tel. 0450194009 Fax. 0450457544

25/02/2022
00519

Intitulé du compte

SOCIETE D'ECONOMIE ALPESTRE DE
HAUTE-SAVOIE
IMMEUBLE GENEVE BELLEVUE
105 AVENUE DE GENEVE
74000 ANNECY

Domiciliation

Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB
18106	00019	19022670130	31
IBAN			FR76 1810 6000 1919 0226 7013 031
Code BIC (Bank identification code) - code SWIFT			AGRIFRPP881

<https://www.credit-agricole.fr/ca-des-savoie/association/operations/operations-courantes/editer-rib.html#!/editer-rib>

1/1

www.echoalp.com

L'alpage n'est pas qu'une image. L'alpage est une ressource. Valorisons-la.

La Société d'Economie Alpestre de la Haute-Savoie est membre du Réseau pastoral Rhône-Alpes.

Association Loi 1901 - SIRET 312 813 777 00025 - APE 7490 B

COMPTE DE RESULTAT 2021 et BUDGET PREVISIONNEL 2022 - AG DU 12 AVRIL 2022

CHARGES	BP 2021	Realisation au 31/12/2021	BP 2022	PRODUITS	BP 2021	Realisation au 31/12/2021	BP 2022		TOTAL
							non assujetti	assujetti	
SERVICE D'INTERET GENERAL	229 464	270 192	222 624	SERVICE D'INTERET GENERAL 33% produits	225 250	262 927	237 095	0	237 095
Salaires et Charges	118 000	156 350	123 700	Cotisations communes et intercommunalités	65 100	66 591	70 000		
Stagiaires	0	0	2 750	Cotisation Conseil Départemental	100	100	100		
Déplacements - Séjours	3 000	5 379	5 400	Subvention Conseil Départemental	130 000	130 000	130 000		
Cadeaux et annonces	200	504	500	Cotisations Membres - GP - SICA - UAFA	5 450	4 830	5 000		
Manifestations intérêt général	30 000	13 953	14 000	Contribution aux charges du Fonds de dotation	3 000	3 000	3 000		
Charges d'intérêt général	27 000	37 392	22 000	Contribution intérêt général & reprise sur provisions	8 000	3 161	5 595		
Cartes vœux et plaquette SEA	2 500	2 353	2 500	CIMA Alpes (part liée service)		19 261	11 040		
Formations	3 000	2 358	3 000	Convention Conseil Régional (part liée service)	4 620	15 088	4 620		
				Alpage Ecole Centre d'innovation et de sensibilisation	2 650	2 655	2 950		
33% des charges communes aux services	45 764	51 904	48 774	INTERREG ALP@venir	6 330	15 550	0		
				Agrifaune Groupe technique national		2 690	4 790		
SERVICE ALPAGE ET FONCIER	212 991	209 715	264 996	SERVICE ALPAGE ET FONCIER 32% produits	207 020	206 698	202 140	30 000	232 140
Salaires et Charges	158 000	152 925	209 300	CIMA Alpes (part liée service)	2 360	2 832	4 000		
Déplacements - Séjours	4 500	7 367	7 400	Convention Conseil Régional (part liée service)	5 580	6 160	3 080		
Sous traitement sylvo pastorales	7 500	8 528	1 000	ENS CD : Collectivités et AFP	27 000	27 000	27 000		
				Convention de conseil à membres	123 900	122 109	135 700		
				Etudes foncières et expertises sylvo pastorales	23 500	8 835	30 000		
				INTERREG ALP@venir	445	6 600	0		
				Prestations pastorales assujetties	22 000	27 388		30 000	
				Formations	2 255	5 774	2 360		
32% des charges communes aux services	42 991	40 894	47 296						
SERVICE COMMUNICATION VALORISATION	115 982	136 952	108 770	SERVICE COM VALORISATION 15% produits	121 930	148 638	112 317	0	112 317
Salaires et Charges	46 000	50 498	50 400	CIMA Alpes (part liée service)	14 720	9 907	16 000		
Déplacements - Séjours	1 500	2 160	2 200	Conseil Régional (part liée service)	20 730	18 560	20 417		
Berger dans mon école	18 200	17 681	18 000	ENS CD conciliation des usages	36 000	36 000	30 000		
transhumance Argentière	1 300	1 974	2 000	Berger dans mon école	21 845	26 681	16 000		
Rando gnières itinéraires alpestres	480	1 140	1 000	Transhumance Argentière	5 400	5 400	5 400		
Soustraction sensibilisation public	13 000	13 154	13 000	Sensibilisation des publics	9 780	24 184	22 000		
Charges INTERREG ALP@venir	10 540	20 461	0	Contribution journal Pasto	2 005	2 006	2 500		
				INTERREG ALP@venir	11 450	25 900	0		
15% des charges communes aux services	24 962	29 884	22 170						
SERVICE TERRITOIRES ENVIRONNEMENT	125 462	146 317	140 160	SERVICE TERRITOIRES ENVIRONNEMENT 20% produits	124 700	188 863	100 298	45 000	145 298
Salaires et Charges	98 000	106 660	104 900	CIMA Alpes (part liée service)	2 400	1 416	8 400		
Déplacements - Séjours	2 500	3 117	3 200	Conseil Régional Conv. (part liée service)	3 400	7 700	1 848		
sous traitances	2 000	1 938	2 500	Chiens de protection DRAAF	15 520	12 745	9 500		
				ENS CD ressources paysages emploi	12 000	12 000	18 000		
				Agrifaune	935				
				Plans Pastoraux Territoriaux	10 620	18 674	10 000		
				Agroenvironnement et plans de gestion	25 000	20 060		20 000	
				Prestations pastorales assujetties	25 000	30 350		25 000	
20% des charges communes aux services	24 962	34 602	29 560	Renouvellement signalétique	14 160	14 750	14 750		
				Autres prestations pastorales	6 520	29 503	19 000		
				Domaines skiables et pastoralisme	6 195	2 065	1 300		
				Prédation appui éleveurs : Maploup, abris bergers	2 950	29 100	17 500		
				INTERREG ALP@venir		10 500	0		
				PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 000	9 975	9 700		9 700
				Aides à l'emploi et apprentissage		4 299	4 700		
				Produits financiers et exceptionnels	5 000	5 676	5 000		
				VARIATION DES ENCOURS		5 847			
				Variation des encours		5 847			
T O T A L DES CHARGES	683 900	763 175	736 550	T O T A L DES PRODUITS	683 900	822 948	661 550	75 000	736 550
Total salaires et charges	418 000	466 433	488 300						
Détails charges communes réparties dans services	138 680	157 283	147 800						
Affranchissements postaux	5 000	5 580	5 500						
Frais téléphoniques et internet	6 000	6 707	6 700						
EDF Pro	1 000	2 000	1 000						
Abonnements divers + Documentations	1 000	1 226	1 000						
Entretien véhicules	3 000	1 747	2 000						
Frais financiers, Services Bancaires	100	171	150						
Entretien locaux et sécurité incendie	5 500	5 693	5 700						
Locations bureaux et garages	43 500	43 326	43 400						
Assistance informatique	18 000	23 459	23 000						
Photocopieur, standard tel et serveur locations	7 000	7 292	7 300						
Location Véhicule	9 100	11 044	11 000						
Taxe habitation et autres	100	35	50						
Fournitures Bureau diverses	5 800	5 214	5 200						
Honoraires comptable	3 400	3 490	3 500						
Honoraires commissaire aux cptes	5 380	5 826	5 500						
Assurances	6 000	6 773	6 800						
Autres services ext dont RGD	13 300	10 782	10 000						
Dotations aux amortissements et prov	5 500	12 775	10 000						
Impôts et taxes		4 144							
				RESULTAT	0	59 773			0

ESPACES PASTORAUX/ Le congrès de la Société d'économie alpestre de la Haute-Savoie, le 14 octobre à Cordon, était l'occasion de célébrer 50 ans de politique pastorale et aussi de tracer les défis à surmonter pour pérenniser l'élevage et les alpagistes.

Le pastoralisme a besoin d'un nouvel élan et d'un soutien politique réaffirmé

50 ans après la loi pastorale du 3 janvier 1972, texte fondateur ayant créé la plupart des outils de gestion des alpages d'aujourd'hui, les acteurs de l'économie agricole alpestre sont confrontés à un tournant. La pression des prédateurs, le changement climatique, la surfréquentation touristique des espaces, les difficultés à recruter de la main-d'œuvre qualifiée et à renouveler les générations d'alpagistes posent de nouveaux problèmes qui nécessitent un second grand élan politique de la part des Pouvoirs Publics. C'est l'appel lancé depuis Cordon, le 14 octobre, par les 200 élus de montagne, gestionnaires d'unités pastorales, forestières et responsables agricoles qui participaient au congrès de la Société d'économie alpestre de la Haute-Savoie (SEA). Le demi-siècle d'avancées et de progrès pastoraux a d'abord été retracé lors d'une table ronde et d'exemples concrets. Puis les quatre députées et le sénateur qui ont répondu à l'invitation ont été interrogés sur les réponses pouvant être apportées aux défis identifiés par les alpagistes pour créer les conditions d'un pastoralisme d'avenir.

Des défis d'hier aux défis d'aujourd'hui

Directeur de la SEA 74 en 1972, Pierre Lachenal se souvient de la prise de conscience, à l'époque, de la nécessité d'organiser et d'équiper les montagnes pour garder l'élevage à certains endroits, pour le dynamiser et reconquérir des friches ailleurs. Sous l'impulsion du service alpages, les outils offerts par la loi ont été rapidement déployés en Haute-Savoie : première AFP en 1974 au col de la Buffaz (29 AFP sont actives en 2022) suivi par le premier groupement pastoral à Champ Laitier la même année (32 GP regroupent 150 éleveurs aujourd'hui sur le département). La sécheresse de 1976 a confirmé le rôle « assurantiel » de la ressource fourragère d'altitude. La loi montagne de 1985 et sa taxe des remontées mécaniques a ensuite alloué des crédits importants pour les travaux pastoraux, complétés par l'État, la Région et le Département. Pour illustrer l'intérêt et la longévité des outils novateurs instaurés en 1972, Bruno Somnier a parlé de l'AFP de Manigod-Sutens. Elle a été fondée en 1977 pour lutter contre la déprise et l'abandon du versant sud de la commune. En réunissant les propriétaires, en mobilisant des fonds et un emprunt avec répartition, l'AFP a porté l'ouverture de pistes de descente et l'électrification. « Grâce à l'AFP, les alpagistes sont revenus et le secteur a été sauvé des vaines », a expliqué l'ancien maire de Manigod. Le même enjeu

collectif a motivé la création de l'AFP de Sallanches-Cordon. Son président Bernard Ballet-Baz a évoqué l'extension en cours avec des demandes d'adhésion de propriétaires privés conscients que les troupeaux contribuent à l'entretien de leurs biens. Le groupement pastoral de Champ Laitier regroupe 17 exploitations du secteur Cruseilles/La Roche/Thorens qui s'entraident et confient chaque été environ 500 génisses sur un grand espace domanial de 1 000 ha de pâturages. Le coût du berger employé est partagé entre tous les adhérents dans le prix de la pension. « Sans GP, ce serait impossible » ont témoigné Julien Josserand et Stéphane Rigobert pour qui « l'équilibre reste fragile ». La convention pluriannuelle de pâturage a également été lancée avec la loi pastorale. Alpagiste à Saint-Gervais, Guillaume Mollard a cité la commune en exemple pour son approche dans le travail de mise à jour de la centaine de conventions devenues obsolètes. Dans la concertation locale, l'utilisation des alpages a été répartie et optimisée entre exploitations, avec des réhabilitations de bâtiments, des installations et une sécurisation renforcée de tous les alpagistes. Mais depuis le début des années 2000, Pierre Lachenal constate « un amoncellement de nuages » : arrivée du loup, manque d'eau et de fourrages en années de sécheresse, changement de regard de la société sur l'agriculture. « Par son statut particulier, la montagne mérite une politique spécifique, dans le même esprit que 1985. Une nouvelle économie alpestre est à inventer ».

Créer des retenues d'eau multi-usages en montagne

La SEA avait prévu deux intervenants scientifiques afin de cadrer les défis à surmonter pour pérenniser le pastoralisme à l'avenir. Mais tous les deux positifs à la Covid, c'est le directeur Antoine Rouillon qui s'est chargé de montrer, graphiques à l'appui, que la vulnérabilité des alpages s'accroît avec le changement climatique, aggravant la variabilité de la disponibilité en eau et en herbe. Avec cette question, adressée à la tribune de quatre députées et d'une sénatrice : comment accélérer le développement d'équipements de stockage de l'eau dans les zones à vocation pastorale ? « C'est une nécessité de penser de nouveaux ouvrages pour l'avenir » a dit Véronique Riotton de la majorité présidentielle. Sa collègue Anne-Cécile Violland a mis en avant la politique du gouvernement en la matière. Virginie Duby-Muller (LR) estime « qu'il faut prévoir une grande loi pastorale pour actualiser les enjeux multi-usages de l'eau ». Au micro de-



Un gâteau d'anniversaire 100 % fromages savoyards, le bureau de la SEA et toute l'équipe de collaborateurs réunie pour célébrer le cinquantenaire du vote de la loi pastorale de 1972.

puis la salle, la jeune agricultrice Flavie Melendez a rapporté les ruptures d'approvisionnement cet été en alpages et a réclamé un règlementation plus souple pour faciliter la création de retenues collinaires et réserves d'eau en d'altitude. Pour Sylviane Noël, « ce n'est plus un débat, c'est une nécessité, on fera tout pour vous aider ». La sénatrice LR a récemment déposé une proposition de loi visant à abaisser à 150 000 m³ le seuil des projets en simple déclaration. Elle a ajouté que ces bassines avaient aussi d'autres fonctions à mettre en avant : défense incendie et créateur de crues pour l'aval. Christelle Petex-Levet remarque « qu'ici, on est toutes et tous convaincus. Mais que les personnes qui bloquent par méconnaissance ne sont pas là ». La députée LR et conseillère départementale a affirmé sa volonté d'inscrire les retenues collinaires à usage partagé dans la révision prochaine du schéma départemental d'eau potable et de débloquent des fonds.

Un besoin vital de main-d'œuvre pastorale

Dans le pastoralisme, il reste bien plus compliqué pour un exploitant de trouver un salarié que pour un salarié de trouver un emploi. Afin de mieux caractériser les besoins en main-d'œuvre pour les métiers de l'alpage, la SEA 74 a conduit une enquête cet été auprès de 160 unités pastorales qui emploient 139 salariés au total : 80 bergers-vachers qualifiés, 25 fromagers qualifiés, 20 emplois dédiés à l'accueil-tourisme et 14 aide-bergers et aide-vachers. L'embauche d'un salarié est avant tout une solution pour remédier au déclin progressif de la main-d'œuvre familiale et au manque de candidats à l'installation. Les motifs de l'important turn-over constaté et les freins d'attractivité ont été listés : conditions de travail, cadre conventionnel, logement, encadrement, reconnaissance... Jean-Rémi Chevalot, éleveur brebis viande à Bellevaux et employeur dont la bergère est accidentellement décédée l'année dernière sur un alpage sous pression de prédation, demande que le futur plan loup prenne en charge la totalité des salaires dédiés

à la surveillance des troupeaux (80 % du Smic aujourd'hui) et qu'une réflexion soit conduite sur le plafonnement du temps de travail dans les métiers pastoraux. Jacques Douchet a rendu compte de quelques propositions imaginées dans le cadre d'une mission qu'il a animée sur ce sujet : se rapprocher des stations pour utiliser les lits froids, aménager des horaires saisonniers dans un contrat annualisé, revalorisation salariale, formation spécifique au profil de vacher d'alpage, redynamisation d'une bourse de l'emploi... Virginie Duby-Muller est favorable à la modernisation des contrats de travail et considère qu'il faut renforcer les dispositifs de soulagement comme les brigades de remplacement. Pour Sylviane Noël, la pénurie de main-d'œuvre touche toutes les professions. La sénatrice veut faire valoir l'exception montagnarde « pour lever les obstacles des horaires ».

Des prédateurs à réguler

De plus en plus d'alpagistes sont exaspérés par la hausse continue des constats de prédation (161 attaques sur bovins en 2022). Certains ont même renoncé à monter cette année et d'autres suivront si rien n'est entrepris rapidement pour réguler le nombre de loups. Damien Tiret, éleveur ovins dans le Chablais, a évoqué les limites de la protection des troupeaux avec un statut de détenteur canin à solliciter au-delà de 9 chiens. « Si on est chasseur et éleveur, ça peut vite devenir un problème de devoir aménager un chenil aux normes ». Karine Richard

éleveuse d'ovins à Sixt-Fer-à-Cheval a fait remonter les complications pour obtenir l'autorisation de tirs de défense dans le périmètre d'une réserve naturelle ou d'un parc naturel national. « Alors que le droit de chasse est possible, on ne peut que faire de la protection passive, c'est très insuffisant ». Dans le prolongement de son intervention introductive (lire page 5), Sylvain Forestier a confirmé que la détense seule n'est pas efficace. Il a appelé à limiter le nombre de loups, à « accorder le droit de tir aux éleveurs dès la première attaque, avec du matériel performant, le soutien des louvetiers et des chasseurs, que l'État doit aider et former ». Dans la préparation du prochain plan loup, la sénatrice Sylviane Noël soutient le besoin de régulation et l'ouverture des tirs dans les réserves et parcs naturels. Elle veut « avancer sur le statut juridique du chien et aussi du loup » en expansion trop rapide dans notre pays. Virginie Duby-Muller est sur la même ligne. Elle a cité le rapport de sa collègue députée savoyarde LR Émilie Bonnard qui a chiffré le coût du loup en 2021 à 66 millions d'euros d'argent public gaspillé. Le congrès s'est achevé par la signature officielle de la convention de partenariat entre Innovation Développement Tourisme (IDT74), Domaines skiables de France (DSF74) et la SEA74 pour favoriser le partage harmonieux de l'espace et organiser en commun des journées de sensibilisation du public fréquentant les alpages. ■



1^{re} table ronde « les défis d'hier » avec Julien Josserand, Stéphane Rigobert, Guillaume Mollard, Bernard Ballet-Baz, Bruno Somnier et Pierre Lachenal.



2^e table ronde « les défis d'aujourd'hui » avec Virginie Duby-Muller, Christelle Petex-Levet, Sylviane Noël, Anne-Cécile Violland et Véronique Riotton.

Manque d'eau, pénurie de main-d'œuvre, prédation : les éleveurs dans la tourmente

Si le pastoralisme a connu une belle époque entre les années 1970 et 2000, les éleveurs voient le ciel s'obscurcir depuis une quinzaine d'années. Entre le manque d'eau, les difficultés de recrutement et le retour du loup, l'avenir leur semble incertain.

CORDON

Le 14 octobre dernier, la Société d'économie alpestre de Haute-Savoie organisait son 14^e congrès annuel à Cordon. L'événement a rassemblé de nombreux élus et acteurs du pastoralisme afin d'échanger sur les difficultés auxquelles les éleveurs sont confrontés ces dernières années. Trois sujets majeurs ont pu être abordés sous forme de questions/réponses entre éleveurs, députés et sénatrice du territoire: le manque d'eau, la pénurie de main-d'œuvre et la prédation du loup. Vaste programme pour une salle comble, où la profession a pu faire part de ses inquiétudes devant les élus.

La sécheresse de cet été l'a prouvé: la ressource en eau est directement impactée par les effets du changement climatique. Pour les systèmes pastoraux, ces effets induisent des contraintes majeures: l'allongement de la période de végétation, l'accroissement de la variabilité climatique, les gels tardifs, amènent à des variations de quantité, de qualité et des périodes de mobilisation de la végétation pastorale. La diminution des stocks de neige, la probabilité plus importante

de sécheresse hydrologique et les irrégularités des niveaux de précipitation, amènent à un risque d'épuisement saisonnier de la ressource en eau, impactant directement l'abreuvement des bêtes, la traite et la transformation.

« Il faut rendre obligatoire le partage de l'eau »

Le pastoralisme va donc devoir adapter ses pratiques, notamment en modifiant les dates de montée et de descente en alpage suivant les années, en développant différents quartiers de pâturages (reconquête des zones moins faciles d'accès), en stockant l'eau, et en adaptant le système d'abreuvement. « Il faut que les législateurs rendent obligatoire le partage de l'eau, c'est-à-dire que pour tout nouvel investissement, que ce soit pour les retenues collinaires pour les stations, ou des aménagements comme des barrages par exemple, qu'on se pose la question de la ressource partagée et qu'on oblige le multi-usage, lançait Guillaume Mollard, éleveur à Passy. Dans les Alpes du sud, ils sont obligés d'arroser leurs prairies, ce sont des problématiques auxquelles on sera confronté. Il va falloir réaliser des investissements, et la loi Grenelle 2 ne nous aide pas beaucoup, parce qu'il y a toujours cette possibilité de recours sur tous les projets qui touchent à l'environnement. On ne veut pas que chaque projet soit attaqué et que ça mette 10



Lors du Congrès de la SEA, Karine Richard, éleveuse à Sixt, est intervenue au sujet de la prédation du loup.

ans à se faire. Aujourd'hui plus personne n'ose porter un projet de stockage de l'eau parce que c'est trop de démarches administratives, c'est trop d'attaques, trop de temps, sauf qu'on n'a plus le temps. Aujourd'hui, les gens veulent une alimentation locale, des produits de qualité. On a l'obligation dans nos AOP fromagères savoyardes, d'avoir 80% du fourrage qui vient de la zone AOP. Il faut revoir ce dogme sur les recours possibles sur tout ce qui impacte l'environnement, revenir sur la loi Grenelle 2, pour que ce soit plus facilitateur, comme dans d'autres pays européens où on arrive

à monter des projets ».

« Il faut prévoir une grande loi »

Après une foule d'applaudissements en réponse à l'intervention de l'éleveur, la députée Virginie Duby-Muller s'est saisie du micro pour apporter son regard sur la question. « Est-ce qu'il ne faudrait pas prévoir un acte 2 de cette loi pastorale, comme on l'a vu pour la loi montagne qui datait de 1985? Parce qu'on voit bien que, compte tenu de ces nombreux enjeux, il faut le véhicule législatif pour aborder tous ces textes et pourquoi pas une loi dédiée

pour remettre à jour les besoins qui ont été évoqués? Cette mobilisation de l'eau en alpage est un sujet majeur, on l'a vu avec ce qu'il s'est passé cet été, la sécheresse nous a rappelés à quel point il fallait avoir une gestion par anticipation et je tenais à saluer ce qui a été fait au niveau du conseil départemental, par les différents présidents successifs, où dans le cadre des contrats Espaces naturels sensibles, on a investi beaucoup pour les impluviums, pour la captation d'eau de source et autres, pour accompagner notamment la SEA et les alpagistes par ces solutions. Donc peut-être

qu'on a pris du retard, mais aujourd'hui on intervient sur un certain nombre d'alpages pour assurer des besoins en eau à la fois de façon qualitative et quantitative. On a des sujets sur ces problématiques, si on prend l'exemple des retenues collinaires, on sait que cet été avec la sécheresse on a eu 40% d'évaporation de l'eau, donc la question de couvrir ou pas ces retenues se pose. On voit qu'il faut sanctuariser cette ressource, et au niveau législatif je pense qu'il faut prévoir une grande loi ».

HÉLÈNE SERBES

Pénurie de main-d'œuvre : « Si vous voulez qu'on reste là-haut, il va falloir trouver des solutions vite »

Les éleveurs ont pu témoigner de leurs difficultés à recruter du personnel, notamment pour les postes de bergers. « Je suis sur un alpage très compliqué, boisé, avec des gouffres, des trous, des barres rocheuses. J'ai dû embaucher un berger et une aide bergère. La législation du travail et le Plan Loup ne correspondent pas à nos besoins, remarque Jean Rémi Chevalier, éleveur ovin à Bellevaux. Je monte plus de 450 bêtes, donc je peux prétendre à être aidé pour deux employés, le Plan Loup aide à 80% du montant du smic. Aujourd'hui en Haute-Savoie, il n'y a pas beaucoup de bergers qui sont au smic, donc une partie importante reste à ma charge. Pour les deux bergers que j'ai recrutés, on a voulu respecter les temps de travail. Du lundi au vendredi soir, ils avaient fait leurs heures, donc samedi et dimanche ils ne pou-

vaient pas clôturer les bêtes, il a fallu que je les remplace. Avant, 90% des agneaux que je descendais étaient tuables, c'est-à-dire bons à vendre. Maintenant, on est à peine à 30%, si on ajoute le surcoût des bergers, mon activité économique à l'heure actuelle est de zéro. Donc si vous voulez qu'on reste là-haut, il va falloir trouver des solutions vite ».

« La filière est en train de se transformer »

Face à ce témoignage poignant, la députée Véronique Riottou soulignait l'importance de professionnaliser la formation des bergers. « La filière est complètement en train de se transformer en termes de besoins, de ressources. Je voudrais témoigner de la présence du ministère de Carole Grandjean, qui pour la première fois dépend à la fois de l'éducation



La députée Véronique Riottou a pu échanger avec les éleveurs.

nationale et du ministère du travail. Elle a, dans sa feuille de route, un tour de France, où elle part des besoins des territoires. Le sujet ici, c'est la professionnalisation du métier de berger. Il y a des moyens dans ce ministère qui peuvent permettre l'élaboration de solutions, un peu à l'image de nos maisons familiales rurales, on a un socle de réponses éducatives ».

« Le loup doit être régulé, comptez sur notre mobilisation »

Impossible de parler des difficultés actuelles des éleveurs, sans évoquer la problématique du loup. « Je pense que dès les premières attaques, on doit donner aux éleveurs le droit de tir, avec des soutiens matériels et humains, scandait Sylvain Forestier, éleveur à Mieussy. Le loup est très intelligent et il contourne tout ce qu'on fait, on monte en pression, ça coûte une fortune. Si on ne prend pas des dispositions efficaces, on peut mettre tout l'argent qu'on veut dans les moyens de protection, ils ne sont plus efficaces. Si on veut garder notre pastoralisme, il faut des solutions fortes, et qu'un choix fort soit fait pour le nouveau Plan loup ».

« Il y a des secteurs en Haute-Savoie qui ne sont plus pâturés »

La sénatrice Sylviane Noël a assuré son soutien aux éleveurs. « Je fais partie de ceux



La sénatrice Sylviane Noël a assuré les éleveurs de son soutien face à la prédation du loup.

qui poussent à une révision du statut du loup qui n'est plus dans la même situation que lors de la convention de Berne, lorsqu'il a fait l'objet d'une mesure de protection particulière en tant qu'espèce en voie de disparition. Aujourd'hui, il a au contraire besoin d'être régulé, d'autant plus qu'il n'a pas de prédateur, donc c'est doublement nécessaire et je pense que le Plan National loup qui arri-

vera en 2023 doit être l'occasion de revoir de fond en comble l'ensemble de ces moyens de régulation. Sinon on va au-devant de grands problèmes. On sait qu'il y a déjà des secteurs en Haute-Savoie qui ne sont plus pâturés parce que les éleveurs ne veulent plus y aller, car c'est bien trop compliqué et on ne peut pas laisser faire ça, donc comptez sur notre mobilisation ».

mardi 18 octobre 2022

HAUTE-SAVOIE

La Société d'économie alpestre veut répondre aux défis actuels

Claude MARTIN



Une convention de partenariat entre la SEA 74, Innovation Développement Tourisme et Domaines skiables de France a clôturé le congrès. Photo Le DL/C.M.

Le 14^e Congrès de la SEA (Société d'économie alpestre) de la Haute-Savoie s'est tenu le 14 octobre à Cordon. C'était l'occasion de fêter le 50^e anniversaire de la loi Pastorale.

Les multiples échanges et débats du 14^e Congrès de la Société d'économie alpestre de Haute-Savoie, ont consisté en de nombreux témoignages d'éleveurs d'ovins, de caprins, de bovins et de bergers avec des réponses pertinentes des députés et sénateur présents : Véronique Riotton, Christelle Petex-Levet, Virginie Duby-Muller, Anne-Cécile Violland et Sylviane Noël.

Si, grâce à la loi Pastorale de 1972 et à la loi Montagne des années 1983-1985, beaucoup de choses ont été réalisées, en 2022, le ciel semble s'assombrir principalement parce que la prédation du loup, qui date d'une vingtaine d'années, s'accroît avec une « nette surpopulation » par rapport aux prévisions, à laquelle s'ajoutent le dérèglement climatique, mis en évidence par une sécheresse historique cet été, et la surfréquentation touristique de la montagne.

Malgré les actions menées pour défendre les troupeaux, telles que la mise en place de chiens de protection, le recrutement de bergers supplémentaires, le parcage électrifié des animaux, les attaques de loups sont nombreuses (ce sont des animaux très intelligents qui savent s'adapter) et traumatisantes autant pour le cheptel que pour les éleveurs. Il est donc urgent de préparer et

d'adapter à ces nouvelles données le futur Plan loup qui va remplacer bientôt celui de 2018-2023.

En ce qui concerne l'eau et malgré les périodes de sécheresse, la pluviométrie en Haute-Savoie sur une année, si elle est en légère diminution, n'est pas inquiétante au plus haut point. Par contre, on constate une aggravation du déséquilibre des chutes de pluie entre les saisons, essentiellement entre l'hiver et l'été. Il s'agit donc de canaliser le surplus de l'hiver en créant ou en aménageant des retenues collinaires, des lacs ou autres, pour éviter d'acheminer en été des milliers de mètres cubes d'eau indispensables pour abreuver le bétail.

Quant à la surfréquentation touristique, il apparaît nécessaire d'éduquer les vacanciers au respect des alpages en utilisant les chemins et sentiers qui existent, en s'informant auprès des offices de tourisme, des guides et accompagnateurs de montagne pour connaître l'attitude à adopter face aux chiens de protection des troupeaux.

Aujourd'hui, personne ne peut nier l'importance de la valorisation des services rendus par les espaces pastoraux : ressource fourragère, produits d'alpage, entretien des paysages et des espaces de détente, préservation de la ressource en eau. Pour réaliser tous ces objectifs, la SEA74 peut compter sur les engagements du Département, de la Région et des intercommunalités (18 à ce jour qui représentent 750 000 habitants).

Le Congrès s'est achevé par l'engagement des députées (Véronique Riotton, Christelle Petex-Levet, Virginie Duby-Muller, Anne-Cécile Violland) et de la sénatrice (Sylviane Noël) présentes à intervenir pour élaborer peut-être une législation spécifique pour les territoires de montagne afin de répondre à tous les défis, tels que la formation diplômante d'une main-d'œuvre avec des contrats de travail adaptés, une meilleure gestion de la ressource en eau, un équilibre entre la survie du loup et les éleveurs soucieux du bien-être de leurs animaux.

Le congrès s'est clos sur une immense ovation à Antoine Rouillon, remplacé à la direction de la SEA 74 par Anne-Lise Bard Houdant.



Des éleveurs ont témoigné de leurs problématiques lors du Congrès de la SEA 74. Photo Le DL /C.M.

Cordon

“Agir vite et être efficace” au Congrès de l'économie alpestre de Haute-Savoie

Par Le Dauphiné Libéré - 12 oct. 2022 à 20:51 | mis à jour le 12 oct. 2022 à 21:23 - Temps de lecture : 1 min

Vendredi 14 octobre, se déroulera dans la salle des fêtes de l'Écho du Jaillet à Cordon, le 14^e Congrès de l'économie alpestre de Haute-Savoie. Après le vote de la loi pastorale au service des alpages pour répondre aux défis d'hier il y a déjà 50 ans, il s'agit maintenant de répondre aux défis d'aujourd'hui et notamment à l'urgence climatique (quelle eau pour demain ?), au besoin vital de main-d'œuvre en alpage (quelles réponses ?) et à un partage de l'alpage (un espace sous pression !)

Ainsi, de nombreuses personnalités vont prendre la parole, à commencer par la bienvenue souhaitée par Jacques Zirnheld, maire de Cordon et Jean-Marc Peillex, président de la CCPMB (Communauté de communes du Pays du Mont-Blanc), puis l'ouverture du congrès par Yves Le Breton, préfet de la Haute-Savoie, et Fabienne Duliege, présidente de la SEA 74 (Société d'économie alpestre de la Haute-Savoie).

Dès lors, de nombreux intervenants présenteront à la fois les réponses aux défis d'hier et formuleront surtout les questionnements aux défis d'aujourd'hui posés aux parlementaires et acteurs montagnards.

Enfin, après la signature d'une convention entre la SEA, Innovation Développement Tourisme et Domaines Skiables de France, Christophe Fournier pour le conseil régional et Martial Saddier, président du Département, formuleront leurs conclusions dans l'objectif d'agir vite et d'être efficace.



Société d'Economie Alpestre
de la Haute-Savoie

Immeuble Genève-Bellevue
105 avenue de Genève
74000 ANNECY

Tel : 04.50.88.37.74
Fax : 04.50.51.13.87

sea74@echoalp.com
www.echoalp.com

Annecy, le 14 mars 2023



Monsieur BRAND Xavier
Président
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE
CRUSEILLES
268, Route du Suet
74350 CRUSEILLES

Objet : Relance Cotisation 2023 des Intercommunalités

Monsieur le Président,

Je me permets de vous rappeler que l'appel de cotisation concernant l'année 2023, vous a été adressé par courrier en date du 02 décembre 2022.

Je vous informe que nous déposons sur la plateforme Chorus Pro cet appel de cotisation, qui sera ensuite traité par vos services.

Nous vous remercions d'avance pour votre soutien et vous prions d'agréer l'expression de nos salutations les meilleures.

Pour La Présidente,
Fabienne DULIEGE,
La Directrice,
Anne-Lise BARD HOUDANT

Destinataire	Pour suite à	Copie pour
PRÉSIDENT		
VICE-PRÉSIDENT		
D.G.S.		
V.		
D.S.T.		

www.echoalp.com

L'alpage n'est pas qu'une image. L'alpage est une ressource. Valorisons-la.
Association Loi 1901- SIRET 312 813 777 00025- APE 7490 B

Membre du
**RÉSEAU
PASTORAL**
Auvergne-Rhône-Alpes

